

Aménagement forestier

AMENAGEMENT DE LA FORÊT DEPARTEMENTALE DES MAURIERS

Département : -22- Côtes d'Armor

2012 - 2026

Surface cadastrale 67.0421 ha

Surface retenue pour la gestion 67.04 ha

Altitudes extrêmes : 120 m - 214 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Bretagne

« Exemple destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.2013-6 du code forestier »



Office National des Forêts

www.cotesdarmor.fr

Côtes d'Armor

pour une vie plus douce sur une terre qui dure

Conseil
Général



N° 3.8

DEPARTEMENT DES COTES d'ARMOR

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 1^{er} Octobre 2012

**PLANS D'AMENAGEMENT FORESTIER
DU BOIS CORNEC ET DU BOIS DES MAURIERS**

La Commission Permanente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Forestier ;

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil général présentant le contenu des plans d'aménagement du Bois Cornec et du Bois des Mauriers ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

APPROUVE :

- Le plan d'aménagement de la forêt départementale du Bois Cornec pour les années 2011 à 2025 ;

- Le plan d'aménagement de la forêt départementale du Bois des Mauriers pour les années 2012 à 2026 ;

AUTORISE Monsieur le Président du Conseil général à signer les pièces relatives à ces dossiers.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président,
Pour le Président,
La Directrice Générale Adjointe,

Sophie GUIHARD



DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE
ET RENDU EXÉCUTOIRE LE 09 OCT. 2012

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
<u>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX</u>	3
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	3
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT	3
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS.....	4
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES.....	5
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPEMENTS FORESTIERS	7
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	7
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS	8
<u>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIIONS</u>	12
2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION.....	12
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE	14
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS.....	14
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	15
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT	15
2.3.1 FUTAIE REGULIERE.....	15
2.3.2 TAILLIS SOUS FUTAIE.....	16
2.3.3 ILOT DE VIEILLISSEMENT.....	16
2.4 PROGRAMME D'ACTIIONS POUR LA PERIODE 2012 - 2026	17
2.4.1 PROGRAMME D'ACTIIONS PRODUCTION LIGNEUSE.....	17
2.4.2 PROGRAMME D'ACTIIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	21
2.4.3 PROGRAMME D'ACTIIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET.....	22
<u>TITRE 3 – RECOLTES ET BILAN FINANCIER.....</u>	23
3.1 RECAPITULATIFS.....	23
B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS	24
C – BILAN FINANCIER ANNUEL	25

LES MAURIERS
Forêt départementale
Conseil Général 22

Situation

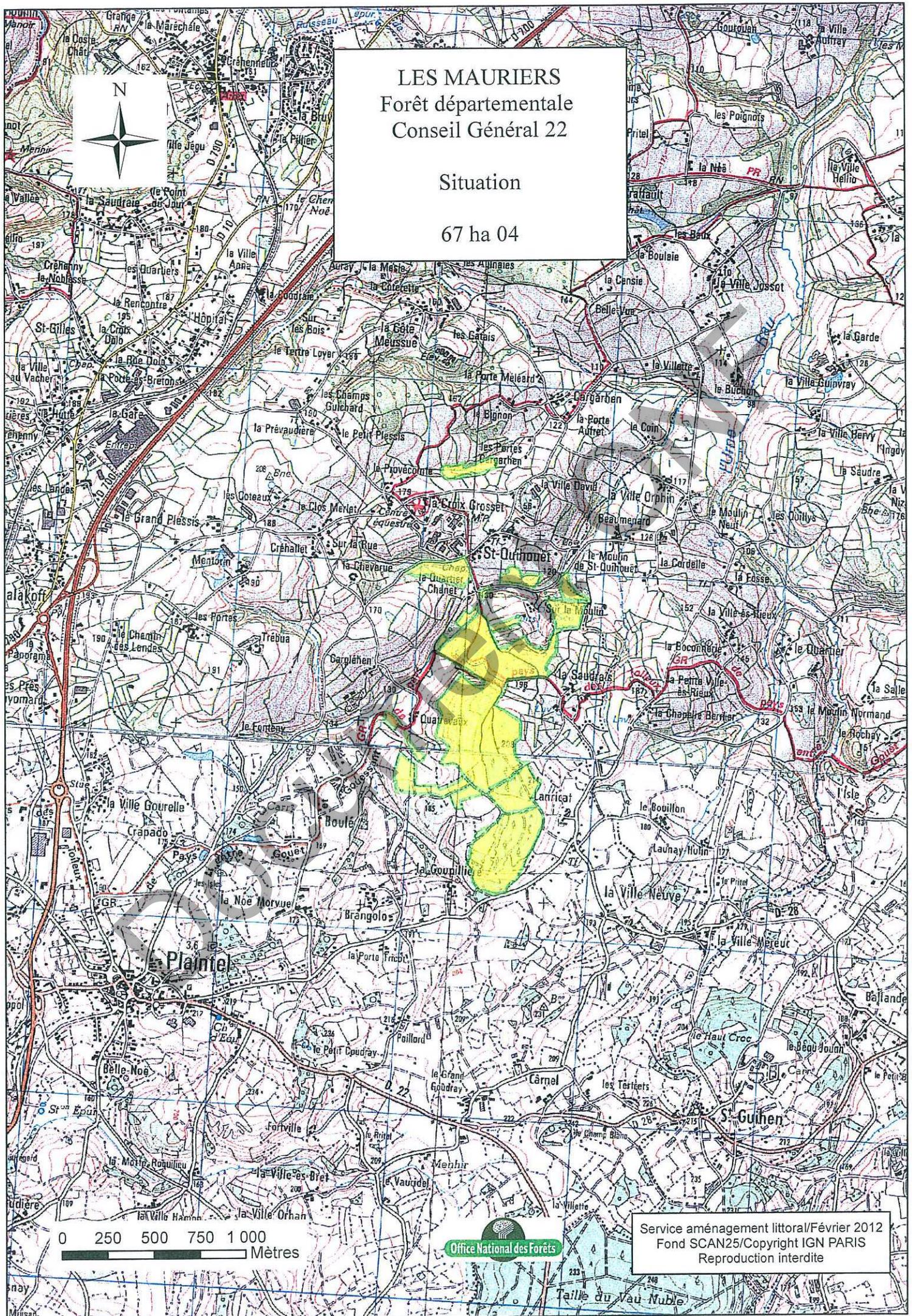
67 ha 04



0 250 500 750 1000
Mètres



Service aménagement littoral/Février 2012
Fond SCAN25/Copyright IGN PARIS
Reproduction interdite



NOTE DE PRESENTATION
Bois départemental des Mauriers 67 ha 04
Conseil général des Côtes d'Armor
AMENAGEMENT 2012-2026

Le contexte

La forêt départementale des Mauriers, à 9 km au sud de Saint Briec, se situe principalement sur une colline allongée d'orientation nord sud, avec une altitude variant de 120 à 214 mètres. La majorité repose sur des sols peu profonds avec le granit de Quintin comme assise géologique. La partie nord présente des sols plus profonds sur forte pente et fond de vallon. Le climat océanique à pluviosité comprise entre 800 et 900 mm présente un mois subsec (juillet).

Elle comprend plusieurs tènements détachés du massif principal. La surface sera appelée à augmenter en fonctions des acquisitions du Conseil général. C'est une forêt jeune (70% a moins de 30 ans) en grande majorité issue de plantations de terres agricoles avec des essences variées.

Les enjeux de la forêt

La gestion forestière doit assurer la multifonctionnalité du massif avec un souci de gestion durable. Les enjeux qui s'attachent à ces fonctions sont divers mais peu élevés. Ils permettent de déterminer les axes des actions à mener.

Le massif présente les enjeux suivants :

- ◆ Faible pour la production ligneuse sur 75% de la surface, moyen sur 25%
- ◆ Ordinaire pour la biodiversité
- ◆ Local pour l'accueil du public et les paysages.

Le programme d'actions

Fonction production ligneuse:

- ◆ Le massif souffre d'une absence de desserte interne qui pénalise la commercialisation des produits. Une piste transversale existante sera mise au gabarit des grumiers.
- ◆ les éclaircies seront poursuivies dans les peuplements feuillus et résineux ainsi que les travaux de dégagement dans les jeunes plantations.
- ◆ On amorcera progressivement le recépage du taillis dans le dispositif de plantation TSF mis en place en parcelle 2

Fonction paysage et accueil du public :

- ◆ entretien et renouvellement du mobilier existant en fonction de la vétusté.

Fonction écologique :

- ◆ Etudes à mener sur la flore et la faune (chiroptères notamment)

Bilan financier prévisionnel

La création d'une desserte va faciliter la sortie des produits pour le long terme. Vu la part encore importante des jeunes peuplements qui ne sont pas encore entrés en production, le bilan financier pour les 15 ans à venir reste déficitaire.

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**
Conseil général des Côtes d'Armor

- **Dénomination – Localisation – Période d'application**

Numéro du ou des départements de situation	-22- Côtes d' Armor	
Communes de situation	PLAINTEL	
N° ONF de la région nationale IFN de référence	108- Bretagne Nord	
Schéma régional d'aménagement de référence	Bretagne	

Période d'application	année
Année début aménagement	2012
Année échéance aménagement	2026

Détail des forêts aménagées			dernier aménagement		
dénomination	identifiant national de la forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt départementale des Mauriers	F09760J	67.0421 ha	21/01/1987	1986	2000

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	67.0421 ha
Surface retenue pour la gestion	67.04 ha
Surface boisée en début d'aménagement*	64.82 ha
Surface en sylviculture de production	64.82 ha

* la surface boisée ne comprend pas l'emprise ERDF, la prairie et le remblai.

Le Conseil général a acquit des parcelles sur ce secteur depuis les années 80. La plus grande partie de ces parcelles ont bénéficié du régime forestier en 1981, 1998, 2009, 2010 et 2011. En annexe 1 se trouve le récapitulatif des parcelles cadastrales relevant du RF. Les arrêtés de soumission seront à reprendre car la numérotation des parcelles a changé au cours des années. La surface retenue pour la gestion est la surface donnée par le SIG soit 67 ha 04

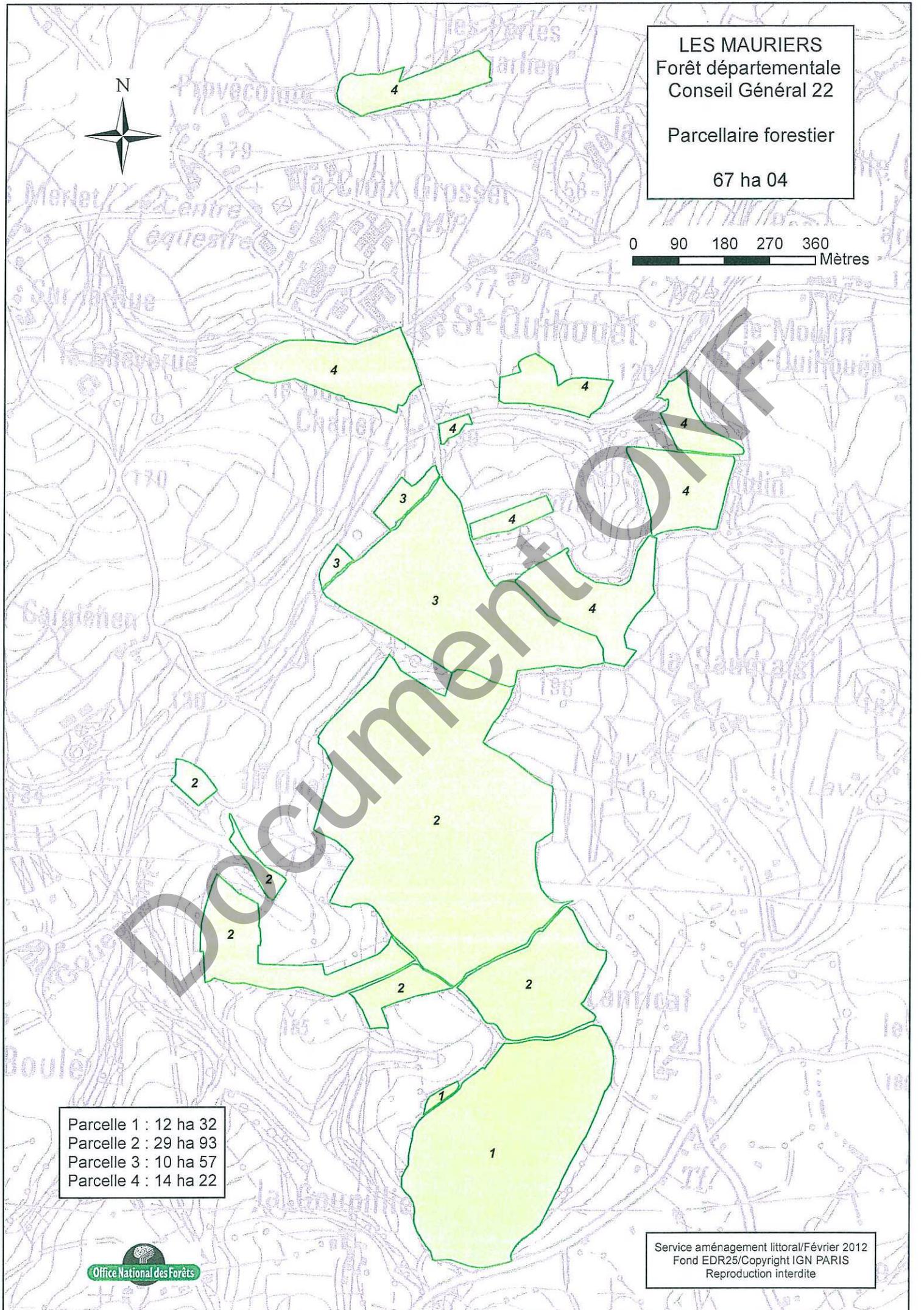


LES MAURIERS
Forêt départementale
Conseil Général 22

Parcellaire forestier

67 ha 04

0 90 180 270 360
Mètres



Parcelle 1 : 12 ha 32
Parcelle 2 : 29 ha 93
Parcelle 3 : 10 ha 57
Parcelle 4 : 14 ha 22



Service aménagement littoral/Février 2012
Fond EDR25/Copyright IGN PARIS
Reproduction interdite

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

La liste des parcelles cadastrales relevant de l'aménagement forestier figure en annexe 1.

- **Etat des lieux**

Les limites actuelles sont correctement matérialisées par des talus, fossés, routes, chemins. Des bornages ont été effectués sur certains secteurs avec présence de bornes jaunes sur le terrain. Le CG est détenteur des plans. En automne 2011, les périmètres ont été matérialisés par des guidons de peinture vert et bleu sur certains arbres de bordure.



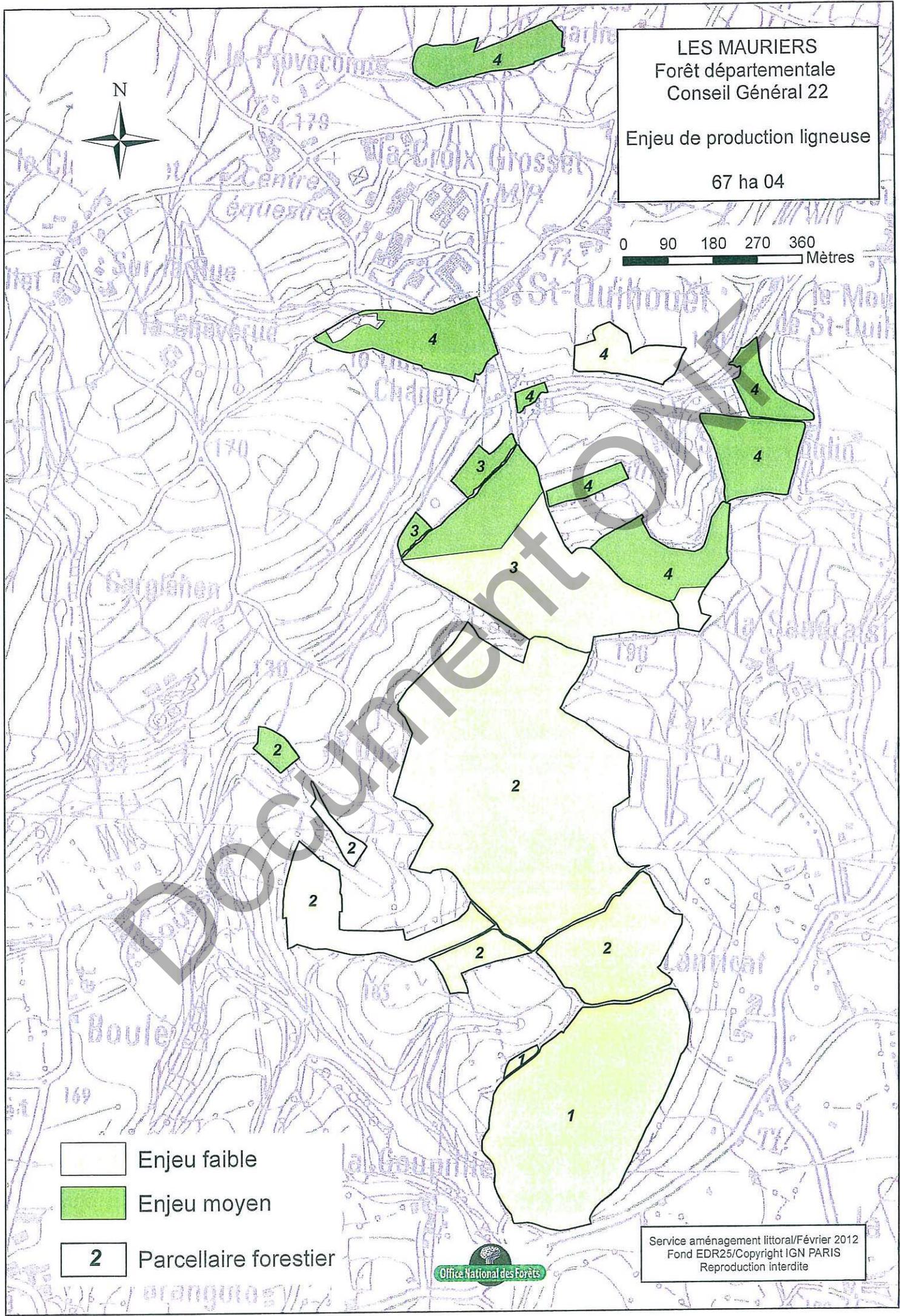
- **Origine de la propriété forestière**

En 1965 le Conseil général reçoit en donation 36 ha 87 de bois. Les acquisitions ultérieures sont des terrains qui ont été boisés au titre des mesures compensatoires de défrichements liés à des infrastructures du département.

- **Parcellaire forestier**

Il y a 4 parcelles qui intègrent les nouvelles acquisitions relevant du Régime Forestier (voir le tableau de correspondance en Annexe 1)

Il est appelé à évoluer au cours du temps en fonction de l'accroissement des surfaces compensatrices.



LES MAURIERS
Forêt départementale
Conseil Général 22
Enjeu de production ligneuse
67 ha 04

0 90 180 270 360
Mètres

- Enjeu faible
- Enjeu moyen
- 2** Parcellaire forestier

Service aménagement littoral/Février 2012
Fond EDR25/Copyright IGN PARIS
Reproduction interdite



1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

- **Classement des surfaces par fonction principale**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Total
	nul sans objet	faible ordinaire local	moyen reconnu	fort	
Production ligneuse	sans objet	faible 51	moyen 16	fort	67
Biodiversité		ordinaire 67	reconnu	fort	67
Paysage, accueil, eau potable		local 67	reconnu	fort	67
Protection contre les risques naturels	sans objet 67	faible	moyen	fort	67

nota : l'enjeu national "protection contre les risques" ne concerne que les risques "dune et montagne" sur l'implantation humaine.

La gestion forestière doit assurer la multifonctionnalité du massif avec un souci de gestion durable. Les enjeux qui s'attachent à ces fonctions sont divers mais peu élevés. Ils permettent de déterminer les axes des actions à mener.

Production ligneuse : les 3/4 du massif se situent sur des sols peu profonds avec des affleurements rocheux (76%) avec une production escomptée faible, 1/4 sur des sols plus profonds avec une production escomptée moyenne.

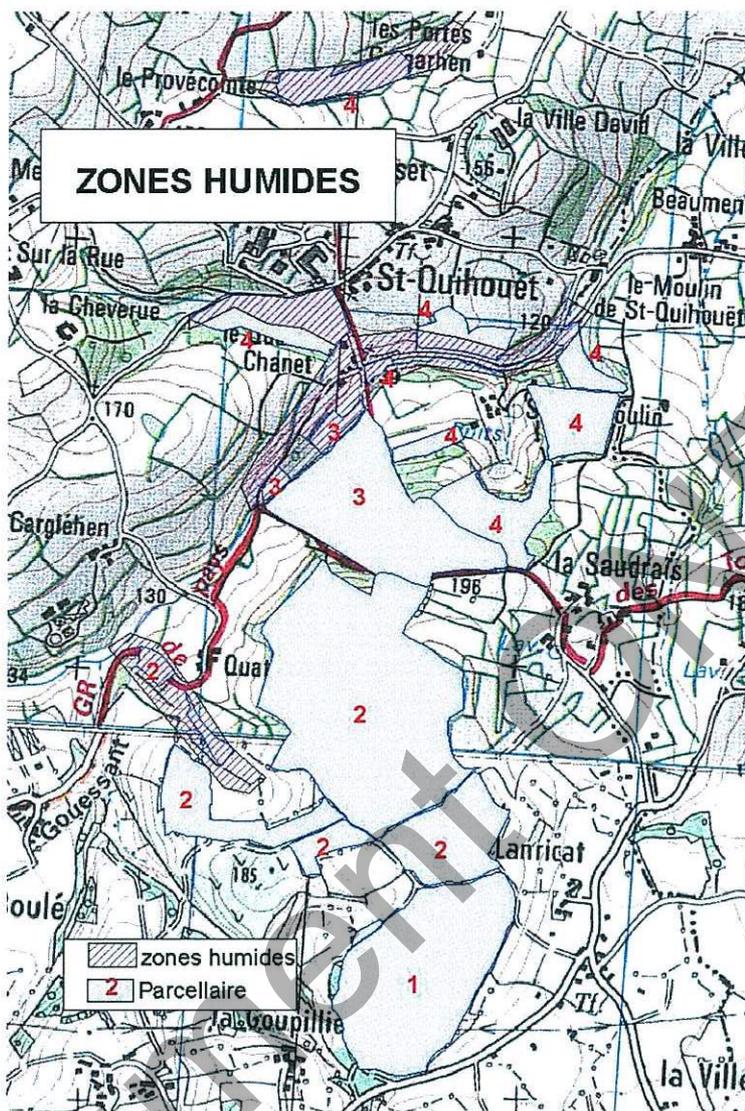
Fonction écologique : la forêt ne présente actuellement aucun statut de protection réglementaire ou contractuelle mais des études floristiques et faunistiques sont envisagées par le Conseil général.

Fonction sociale : c'est essentiellement une fréquentation de proximité avec des équipements légers et adaptés à la demande. l'EPMS de Saint Quihouët qui voisine le site l'utilise pour la promenade à cheval. La pratique de la chasse est également une activité exercée sur le massif (Société de Chasse de Plaintel)

- **Démarches de territoires - Eléments forts imposant des mesures particulières**

Une démarche bois énergie est en cours. Les peuplements résineux des Mauriers pourraient en être contributeur de manière périodique.

Plusieurs parcelles cadastrales propriétés du Conseil Général sont identifiées dans les zones humides du SAGE de la Baie de Saint Briec. Il est à noter dans ces zones sensibles en parcelle 4 (quartier Chanet) un ancien remblai, réalisé avant l'acquisition par le Conseil général. La nature des dépôts étant pour l'instant inconnue, il n'est proposé à ce stade aucune intervention sur ce secteur classé « hors sylviculture ».



Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom	Conséquences dans l'aménagement
Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage... :		aucun statut réglementaire répertorié	
Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom	Conséquences dans l'aménagement
Zone humides du SAGE baie de St Brieuc	7 ha	Enveloppe de référence des zones humides, SAGE de St Brieuc	
Eléments qui imposent des adaptations de gestion	surface concernée	Conséquences dans l'aménagement	
Menaces fortes			
Pb sanitaire, densité ongulés, incendie, foncier, essence inadaptée... :		pas de menace particulière répertoriée	
Eléments forts imposant des mesures particulières	Conséquences dans l'aménagement		
Desserte, sols, eau, patrimoine, affouage, dispositifs particuliers... :	aucune contrainte forte répertoriée sur la gestion forestière		
Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	Conséquences dans l'aménagement		
Aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts tempête... :	aucun élément particulier recensé		

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

Le massif s'étend sur une petite crête orientée nord-sud avec une altitude minima de 120 mètres au niveau du ruisseau de St Quihouët et une altitude maxima de 214 mètres en sommet de colline.

Le bois est principalement sur le versant ouest.

Le ruisseau de St Quihouët ainsi que de nombreux petits ruisseaux sont des affluents de la rivière l'Urne qui se jette en baie de St Brieuc.

B - Conditions stationnelles

- **Climat**

Le climat est de type océanique avec une pluviométrie entre 800 et 900 mm et un mois subsec (Juillet)

- **Géologie**

La forêt est assise sur des granits du massif de Quintin. En partie sommitale la roche affleure et les sols sont peu profonds (zones plantées en pins). Vers le bas des pentes, le sol s'épaissit avec une arène plus profonde. On trouve aussi de l'érosion du granit en « boules » ou « chaos » comme le Rocher Margot en parcelle 4.



Blocs de granit en parcelle 2

- **Unités stationnelles**

On peut considérer qu'il y a 3 catégories de stations :

- Au sud et au centre, sur les parties les plus hautes (parcelles 1 et 2 partie), des sols acides peu profonds avec affleurements rocheux portant des pins et du châtaignier.
- Au nord des sols acides plus profonds portant des peuplements à chêne, hêtre et châtaignier
- A l'est et au nord des acquisitions récentes sur des sols agricoles plus riches qui ont été reboisés principalement en chênes et différents feuillus.

Répartition des unités stationnelles	surface gérée	%
Type		
chênaie-hêtraie acidiphile (BR05)	15.87	24%
chênaie-hêtraie acidiphile à sol peu profond (BR04)	27.82	41%
milieu agricole (BR01)	23.37	35%
TOTAL	67.06	

1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

- **Essences présentes**

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée
Chêne pédonculé	18%
Chêne sessile	11%
Châtaignier	15%
Hêtre	14%
Autres Feuillus	14%
Pin maritime	12%
Pin laricio	12%
Pin sylvestre	3%
Sapin pectiné	1%

Les essences autochtones sont les chênes pédonculé et sessiles, le châtaignier et le hêtre. Ils forment la base ancienne des peuplements (bois moyen et gros bois)

Les pins ont été introduits ainsi qu'un certain nombre d'autres essences (dont des ornementales) dans la parcelle 2 : charme, érable sycomore, merisier, alisier torminal, frêne, liquidambar, orme zelkova, douglas. Ce sont essentiellement des peuplements jeunes (hormis quelques pins maritime et laricio en mélange avec les feuillus en parcelles 3 et 4)



Plantation chêne, châtaignier érable en parcelle 2

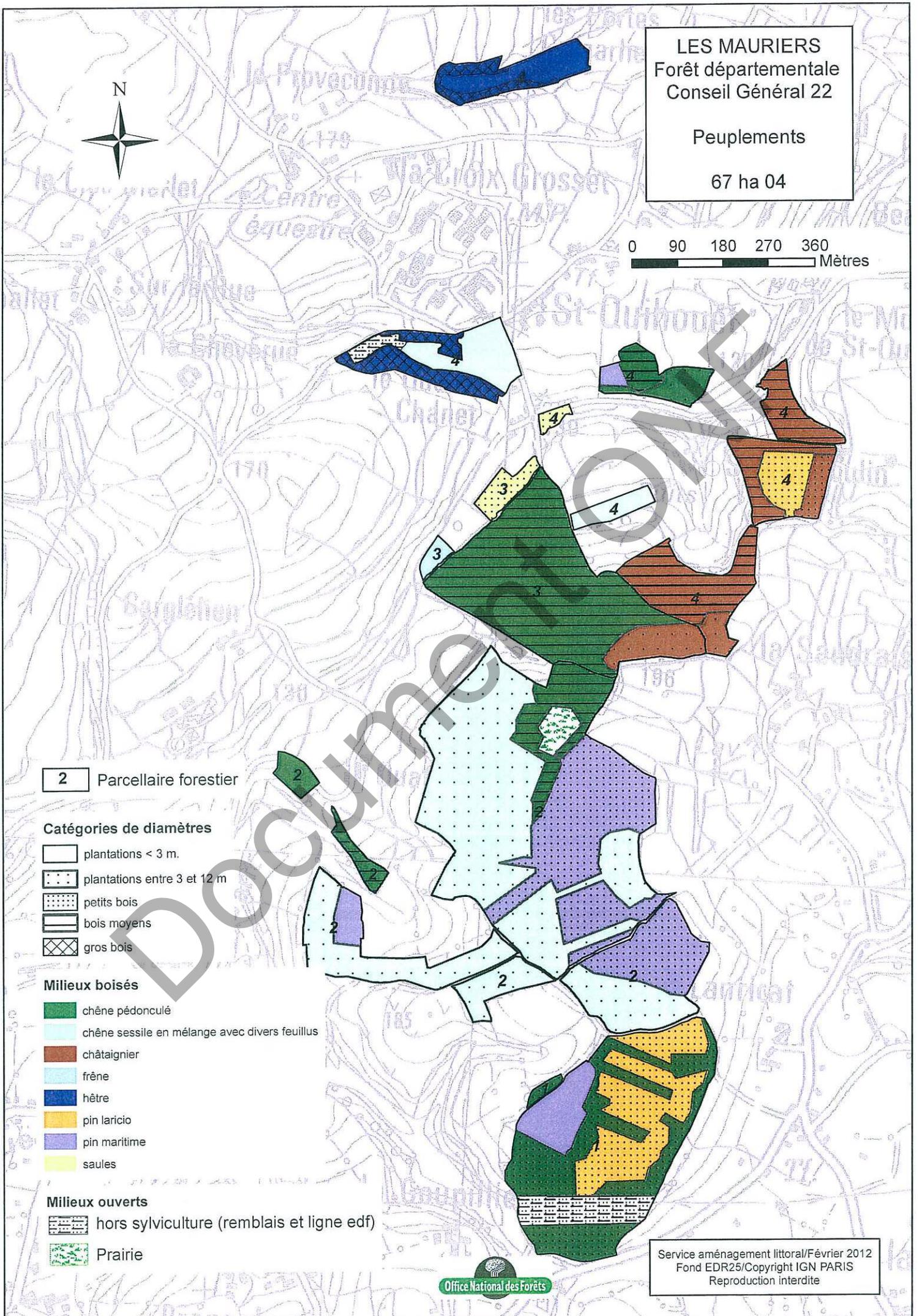
LES MAURIERS
 Forêt départementale
 Conseil Général 22

Peuplements

67 ha 04



0 90 180 270 360
 Mètres



2 Parcelle forestier

Catégories de diamètres

- plantations < 3 m.
- plantations entre 3 et 12 m
- petits bois
- bois moyens
- gros bois

Milieus boisés

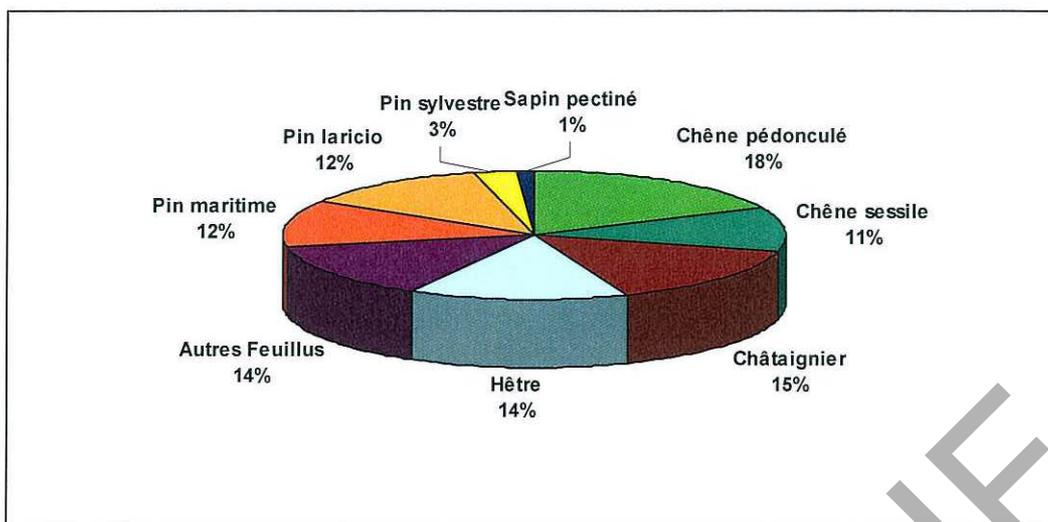
- chêne pédonculé
- chêne sessile en mélange avec divers feuillus
- châtaignier
- frêne
- hêtre
- pin laricio
- pin maritime
- saules

Milieus ouverts

- hors sylviculture (remblais et ligne edf)
- Prairie

Service aménagement littoral/Février 2012
 Fond EDR25/Copyright IGN PARIS
 Reproduction interdite





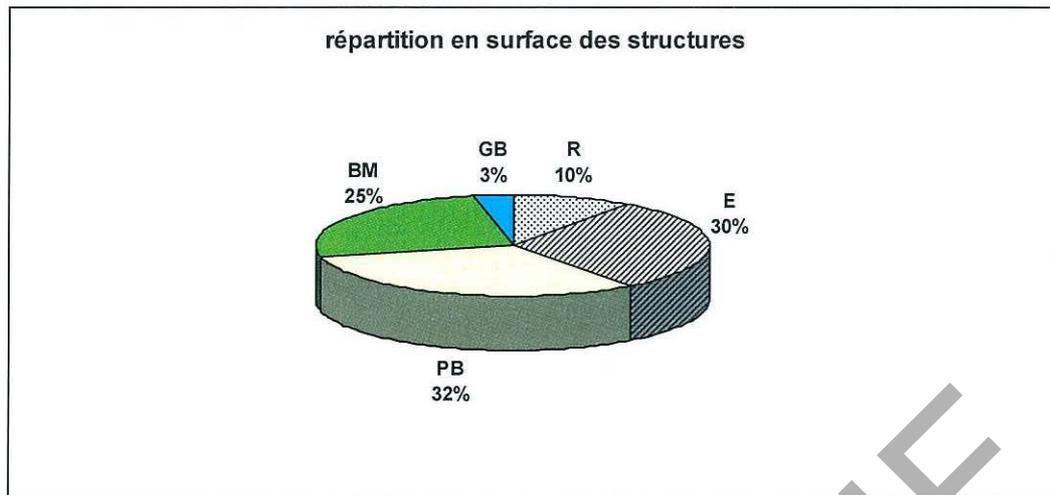
Les feuillus sont majoritaires et représentent 72%

- Répartition des types de peuplement (codification ONF-DTCO)

Répartition des types de peuplement	surface gérée	% surface décrite
Type		
FCHPS : plantation de chêne pédonculé < 3 mètres	0.45	1%
FCHPE : jeune futaie de chêne pédonculé < 10 mètres	0.75	1%
FCHP2 : futaie régulière de chêne pédonculé de diamètre 20-25 cm	5.38	8%
FCHP3 : futaie régulière de chêne pédonculé de diamètre 30-35 cm	11.05	16%
FCHP4: futaie régulière de chêne pédonculé de diamètre 40-45 cm	0.57	1%
FCHSS : plantation de chêne sessile < 3 mètres	2.15	3%
FCHSE : jeune futaie de chêne sessile < 10 mètres	17.12	26%
FCHE : jeune futaie de châtaignier < 10 mètres	1.59	2%
FCHE2 : futaie de châtaignier de diamètre 20-25 cm	0.49	1%
FCHE3 : futaie de châtaignier de diamètre 30-35 cm	2.15	3%
FCHE4 : futaie de châtaignier de diamètre 40-45 cm	2.61	4%
FHETS : plantation de hêtre < 3 mètres	1.22	2%
FHET5 : futaie de hêtre de diamètre 50-55 cm	1.47	2%
FHET6 : futaie de hêtre de diamètre 60-65 cm	0.70	1%
FFRES plantation de frêne < 3 mètres	0.26	0%
FP.MS : plantation de pin maritime < 3 mètres	2.16	3%
FP.M2 : futaie de pin maritime diamètre 20-25 cm	8.77	13%
FP.L2 : futaie de pin laricio 20-25 cm	5.14	8%
TSAU1 : taillis de saule 10-15 cm	0.80	1%
prairie et emprise	2.21	3%
TOTAL	67.04	

Dans le tableau ci-dessus, il s'agit des essences principales, définies suivant le critère : l'essence représente plus de 50% du mélange.

Liste par parcelle et unité de gestion en annexe 2



R : plantations < 3 m E : plantations entre 3 et 12 m PB : Ø 20-25 cm BM : Ø 30-45 cm GB : Ø 50 et +
 La forêt est à plus de 70% composée de jeunes bois issus de plantations avec un déficit de bois âgés.

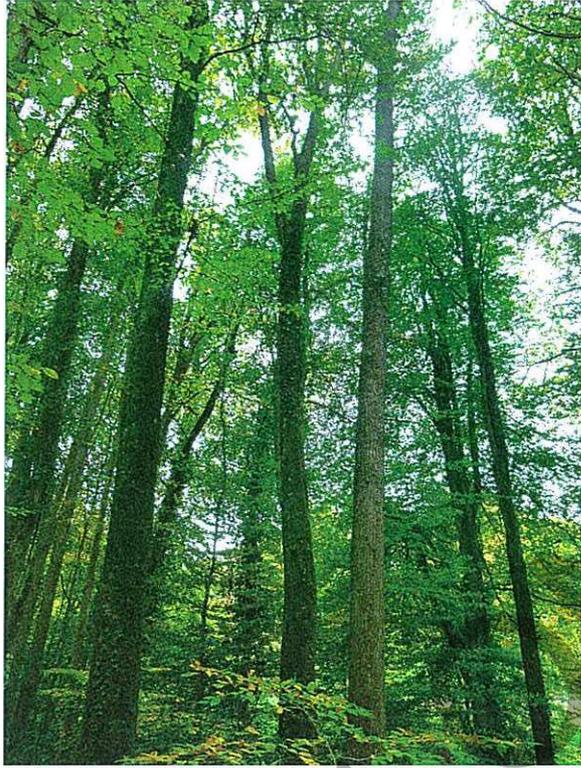


Plantation de châtaignier accompagnée de lande haute à ajonc (pelle 2) sol peu profond.

• **Répartition des essences principales forestières**

parcelles	chêne pédonculé	chêne sessile	châtaignier	hors sylviculture	frêne	hêtre	pin laricio	pin maritime	prairie	saule	Total
1	5.38		1.38			4.14	1.42				12.32
2	2.95	17.12					9.31	0.55			29.93
3	8.55		1.15	0.26						0.61	10.57
4	1.32	2.15	5.69	0.29		3.39	0.99	0.2		0.19	14.22
Total	18.2	19.27	6.84	1.69	0.26	3.39	5.13	10.93	0.55	0.8	67.04

Hors sylviculture : emprise ERDF et remblai



Parcelle 4 (quartier Chanet) belle hêtraie châtaigneraie
(sol profond en bas de pente)

Document

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

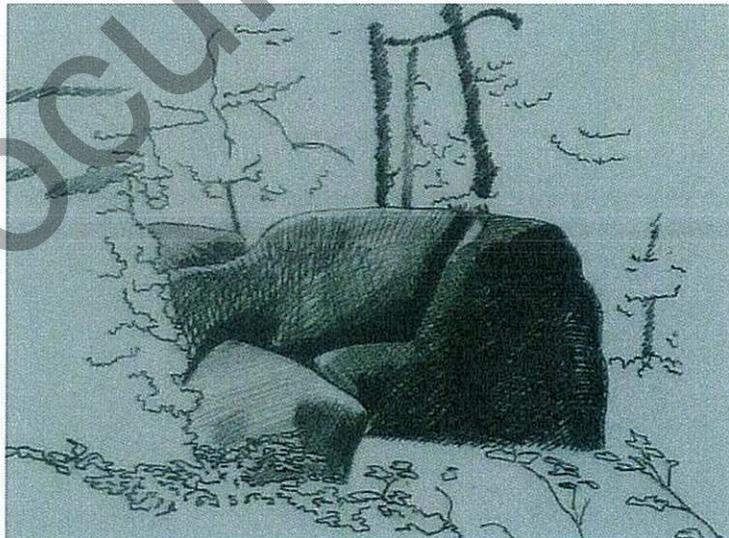
Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire*
Production (ligneuse)	
<p>4 aspects :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des boisements feuillus anciens -des plantations de pins de 1987 qui sont entrés en production en 2011 avec une 1^{ère} éclaircie - des plantations feuillues de 1999 où des produits pourront être commercialisés -des plantations de 2007 	<p>Les éclaircies seront poursuivies avec commercialisation des grumes</p> <p>Les prochaines éclaircies pourront contribuer pour partie à un projet bois énergie</p> <p>Marché local de bois de chauffage aux particuliers</p> <p>des travaux de dégagement seront programmés</p>
Fonction écologique	
<p>Beaucoup de reboisements récents de terre agricole, un noyau de peuplements plus anciens au nord avec une biodiversité courante</p>	<p>Etudes à mener en terme floristique et faunistique sur ce massif sans données connues</p>
Fonction sociale (accueil, paysage)	
<p>Massif à fréquentation locale : circuit botanique, chemins ruraux pour promeneurs pédestre, équestre, vtt.</p>	<p>Equipements présents à entretenir ou renouveler mais sans extension. La signalétique des circuits sera à mettre en place.</p>
<p>Massif se situant dans l'unité paysagère R2 « bocage dense à lande sur relief » (diagnostic paysager sur le territoire des Côtes d'Armor – 1995)</p>	<p>Le granite est souvent visuellement présent (rocher Margot pelle 4) et la flore de lande également (ajonc, bruyère pelle 2)</p> <p>Les parcelles sont souvent entourées de murets de pierres sèches ou de haies boisées qu'il faut préserver.</p>



Muret de pierre sèche (pelle 3)



Elément marquant du paysage en sous bois : le granite de Quintin (pelle 3)



Le rocher Margot (pelle 4)

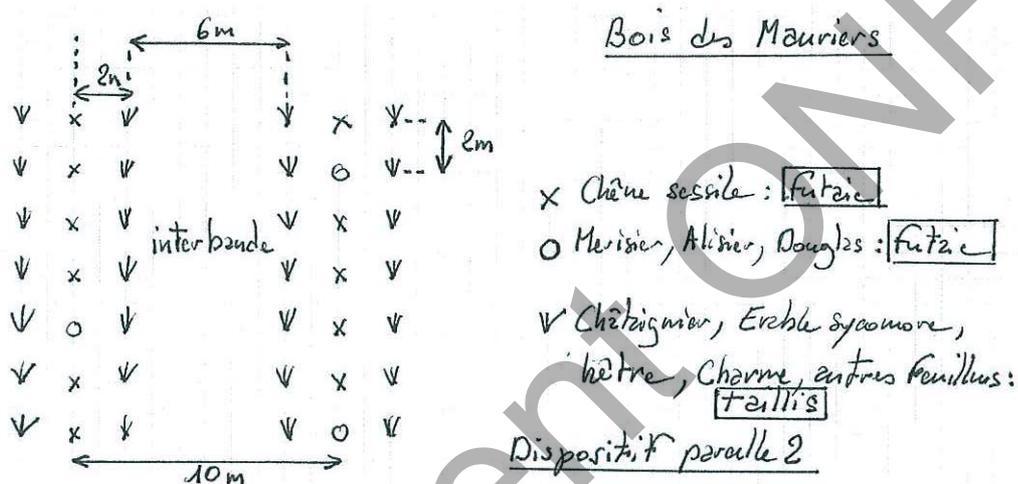
2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Le traitement de la futaie va être poursuivi sur l'ensemble des peuplements réguliers présents.

En parcelle 2, à été mis en place en 1999 un ensemble de plantations sur de petites parcelles agricoles avec des essences variées dans un but pédagogique (participation des personnes de l'EPMS de Saint Quihouët) et d'accueil du public (collection d'arbres)

Au niveau sylvicole, le dispositif consistait à initier un futur traitement en taillis sous futaie selon le dispositif ci-dessous.



Actuellement les arbres ont entre 2 et 12 mètres suivant les parcelles. Des recépages ont déjà été effectués et ils sont à poursuivre, sachant que dans certaines parties les chênes ne seront pas forcément choisis pour la futaie, le châtaignier, l'érable, le hêtre et d'autres essences présentant une meilleure vigueur. La sélection se fera en fonction du contexte local, ce qui va présenter l'avantage de créer une mosaïque s'intégrant bien dans le paysage.

Traitements sylvicoles	surface concernée	surface amgt passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	45.21	36.47
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets		
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière		
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Taillis (T)		
Taillis-sous-futaie (TSF)	19.62	
Attente sans traitement défini		
Hors sylviculture	2.21	
TOTAL	67.04	

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Au sein de la futaie feuillue adulte, on a toujours un mélange intime chêne, châtaignier, hêtre. En parcelle 3, le chêne vient en tête du mélange, il sera l'essence objectif. En parcelle 4 le hêtre sera choisi comme essence objectif même si le châtaignier est en tête du mélange (comme la partie « sur le moulin »).

Dans toutes ces parcelles, à la coupe définitive on devra avoir au moins 20% des autres essences présentes au titre des essences secondaires.

Pour la futaie résineuse, les pins maritimes et laricio sont les essences objectif.

Pour le TSF, on retiendra globalement le chêne sessile comme essence objectif même s'il y a d'autres essences dans la futaie

Les quelques affleurements rocheux qui portent un boisement lâche seront laissés en évolution naturelle.

Essences objectifs et critères d'exploitabilité					
Essences objectifs	Précisions	surface en sylviculture de production	%	âge exploitabilité (suivi surfacique)	diamètre exploitabilité retenu
Chêne pédonculé	essences secondaires hêtre et châtaignier	16.94	26.1%	140	60
Chêne sessile	essences secondaires : merisier, alisier, douglas essences du taillis : hêtre, châtaignier, érable, charme	19.27	29.7%	180	70
Hêtre	essences secondaires : châtaignier, frêne	7.60	11.7%	100	60
Châtaignier	hêtre, chêne pédonculé	2.08	3.2%	50	45
Pin maritime	essences secondaires : châtaignier, chêne	10.93	16.9%	60	55
Pin laricio		5.13	7.9%	80	55
Hêtre	îlot de vieillissement	2.61	4.0%	160	75
Frêne commun		0.26	0.4%	60	55
TOTAL		64.82			

2.3 Objectifs de renouvellement

Application aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	10.28 ha
Surface effectivement régénérée	45.47 ha

L'importance de la surface régénérée est due au boisement des acquisitions et à l'ouragan de 1987 qui a touché les parcelles 1 et 2.

2.3.1 Futaie régulière

La hêtraie châtaigneraie de la parcelle 4C (« Cargarhen ») atteignant le diamètre d'exploitabilité pour le hêtre est à régénérer. Le reste du massif est plus jeune et présente un bon potentiel d'amélioration. La surface à régénérer dans les 15 ans est donc 0 ha 70

Choix du nouvel aménagement	
Traitements avec renouvellement suivi en surface	45.21 ha
Surface d'équilibre (Se)	8.05 ha
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	0.70 ha
F. régulière : surface du groupe de régénération (GR)	0.70 ha
Surface à ouvrir (So)	0.70 ha
Surface à terminer (St)	0.70 ha



Hêtraie châtaigneraie parcelle 4C à régénérer

2.3.2 Taillis sous futaie

Traitements en Taillis ou TSF	19.62 ha
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	1.31 ha

2.3.3 Ilot de vieillissement¹

Un îlot de vieillissement est mis en place sur la parcelle 4B, belle hêtraie châtaigneraie de versant nord à forte pente. Elle se déploie en amphithéâtre autour du Rocher Margot et revêt de ce fait une importance paysagère notable. C'est également une bonne station puisqu'on note des hauteurs supérieures à 30 m. La parcelle abrite une source en haut de versant.

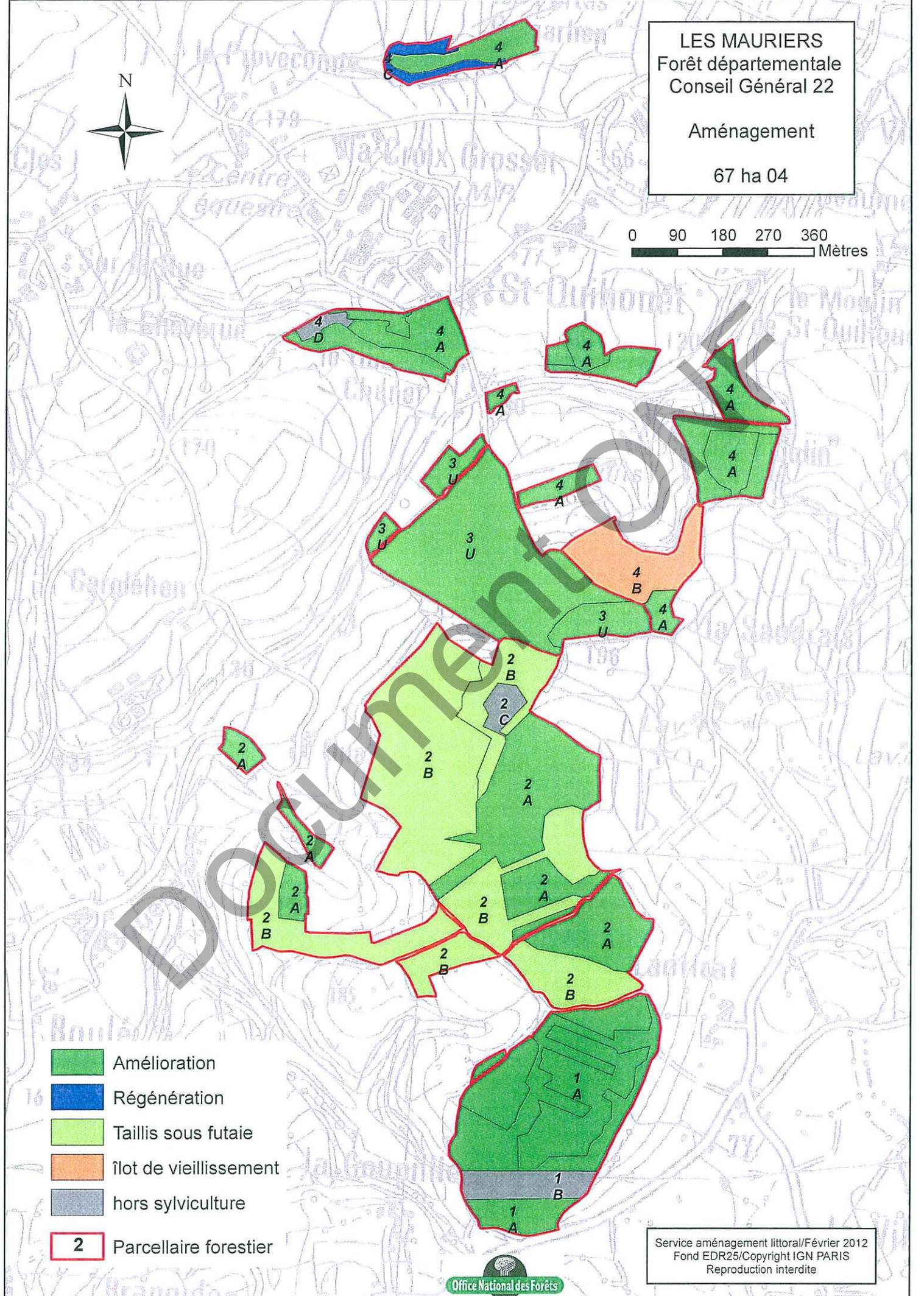
¹ Petit peuplement avec un cycle sylvicole allongé, qui peut faire l'objet d'amélioration, jusqu'à une récolte finale, ici 160 ans pour le hêtre. Il bénéficie particulièrement de mesures de biodiversité : bois mort au sol, arbres morts, arbres à cavité.



LES MAURIERS
Forêt départementale
Conseil Général 22

Aménagement

67 ha 04



- Amélioration
- Régénération
- Taillis sous futaie
- îlot de vieillissement
- hors sylviculture

2 Parcellaire forestier

2.4 Programme d'actions pour la période 2012 - 2026

2.4.1 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Les guides de sylviculture qui concernent la région sont : pineraies de plaine, hêtraie nord atlantique.

B - Coupes

Les parcelles forestières sont composées d'unités de gestion surfaciques qui sont classées en groupes d'aménagement définis au niveau national :

- ◆ groupe d'amélioration pour les peuplements de futaie depuis les jeunes plantations qui demandent encore des travaux jusqu'aux peuplements adultes qui bénéficient de coupes d'amélioration régulières.
- ◆ groupe de régénération naturelle pour la hêtraie châtaigneraie (4C) qui a atteint le diamètre d'exploitabilité.
- ◆ groupe taillis sous futaie avec recépage du taillis à période régulière. D'implantation récente il fera l'objet d'un recépage progressif à mesure que les diamètres d'exploitation du taillis seront atteints (\varnothing 20 cm). Sans préjuger de la croissance des différentes parcelles plantées (la station est globalement à sol superficiel) on adoptera à partir du milieu de l'aménagement (2019) un recépage annuel de 1/8^{ème} de la surface du TSF de manière à avoir recépage toute la surface en 2026. Il comprend aussi un peuplement plus âgé à chêne, hêtre et châtaignier autour de la prairie et une parcelle isolée à Quatrevaux. Le TSF est entièrement situé sur la parcelle 2.
- ◆ groupe îlot de vieillissement du Rocher Margot (4B) où le hêtre est mené jusqu'à 160 ans.
- ◆ groupe hors sylviculture comprenant l'emprise EDF, la prairie régulièrement fauchée et la décharge.

Partition de la forêt en groupes d'aménagement et en divisions							
Groupe	Libellé du groupe	Parcelle	Unité de gestion	surface totale	surface en sylvi-culture	rotation	
AME	amélioration	1	A	10.94	10.94	10	
AME	amélioration	2	A	9.76	9.76	10	
AME	amélioration	3	U	10.57	10.57	10	
AME	amélioration	4	A	10.62	10.62	8	
REG	régénération	4	C	0.70	0.70		2015-2020
TSF	taillis sous futaie	2	B	19.62	19.62	25	
ILV	îlot de vieillissement	4	B	2.61	2.61	10	
HSY	hors sylviculture	1	B	1.38			emprise de ligne haute tension
HSY	hors sylviculture	2	C	0.55			prairie
HSY	hors sylviculture	4	D	0.29			remblai
TOTAL				67.04	64.82		

Unité de gestion : surface de référence pour le suivi technique et le bilan économique de la mise en œuvre du plan de gestion d'une forêt. Ici les types d'unités de gestion sont : amélioration, régénération, taillis sous futaie, îlot de vieillissement et zone hors sylviculture (prairie, emprise Erdf, remblai)

- Volume présumé récoltable

Programme des coupes										
Année de passage programmée	Unité de programmation de coupe			Groupe	surface UG totale	surface UG à parcourir	type de peuplement	code coupe	VPR	localisation, surface terrière
	Parcelle	Unité de gestion	partie d'UG							
2012	1	A		AME	10.94	4.14	FP.L2	APB	167	les résineux (hors plantation)
2012	2	A		AME	9.76	8.77	FP.M2	APB	356	les résineux (hors plantation)
2012	4	A		AME	10.62	0.99	FP.L2	APB	40	les résineux (hors plantation)
total 2012						13.9			563	
2013	4	A		AME	10.62	1.47	FHET5	AGB	75	quartier Chanet, G>30
2015	3	U		AME	10.57	9.7	FCHP3 FCHTE	ABM APB	255	tout sauf plantation et saulaie, G = 23
2016	2	B		TSF	19.62	2.55	FCHP3	TSF	50	peuplement autour de la prairie et Quatre vaux
2018	4	C		REG	0.7	0.7	FHET6	R2	210	
2019	2	B		TSF	19.62	2.44	FCHSE	TSF	25	zone recépage à déterminer
2020	2	B		TSF	19.62	2.44	FCHSE	TSF	25	zone recépage à déterminer
2021	2	B		TSF	19.62	2.44	FCHSE	TSF	25	zone recépage à déterminer
2021	4	A		AME	10.62	4.87	FCHT3 FCHP4 FHET5 TSAU1	ABM	205	tous les feuillus (hors plantation)
2021	4	B		ILV	2.61	2.61	FCHT3	ABM	105	G>30
total 2021						9.92			335	
2022	2	B		TSF	19.62	2.44	FCHSE	TSF	25	zone recépage à déterminer
2022	1	A		AME	10.94	4.14	FP.L2	APB	167	les résineux (hors plantation)
2022	2	A		AME	9.76	8.77	FP.M2	APB	356	les résineux (hors plantation)
2022	4	A		AME	10.62	0.99	FP.L2	APB	40	les résineux (hors plantation)
total 2022						16.34			588	
2023	1	A		AME	10.94	5.38	FCHP2	APB	105	tous les feuillus
2023	2	B		TSF	19.62	2.44	FCHSE	TSF	25	zone recépage à déterminer
total 2023						7.82			130	
2024	2	B		TSF	19.62	2.44	FCHSE	TSF	25	zone recépage à déterminer
2025	3	U		AME	10.57	10.57	FCHP3 FCHTE FFRES TSAU1	ABM	275	
2025	2	B		TSF	19.62	2.44	FCHSE	TSF	25	zone recépage à déterminer
total 2025						13.01			300	
TOTAL					276.23	82.73			2581	

Code coupe : APB amélioration dans les petits bois (Ø 20-25 cm) ABM amélioration dans les bois moyens (Ø 30-45 cm) AGB amélioration dans les gros bois (Ø 50 cm et +) TSF coupe de taillis sous futaie.

VPR = volume présumé réalisable

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter	prévisible
G à récolter : total durant aménagement (m ²)	258
correspondant à un volume bois fort total de (m ³)	2 581

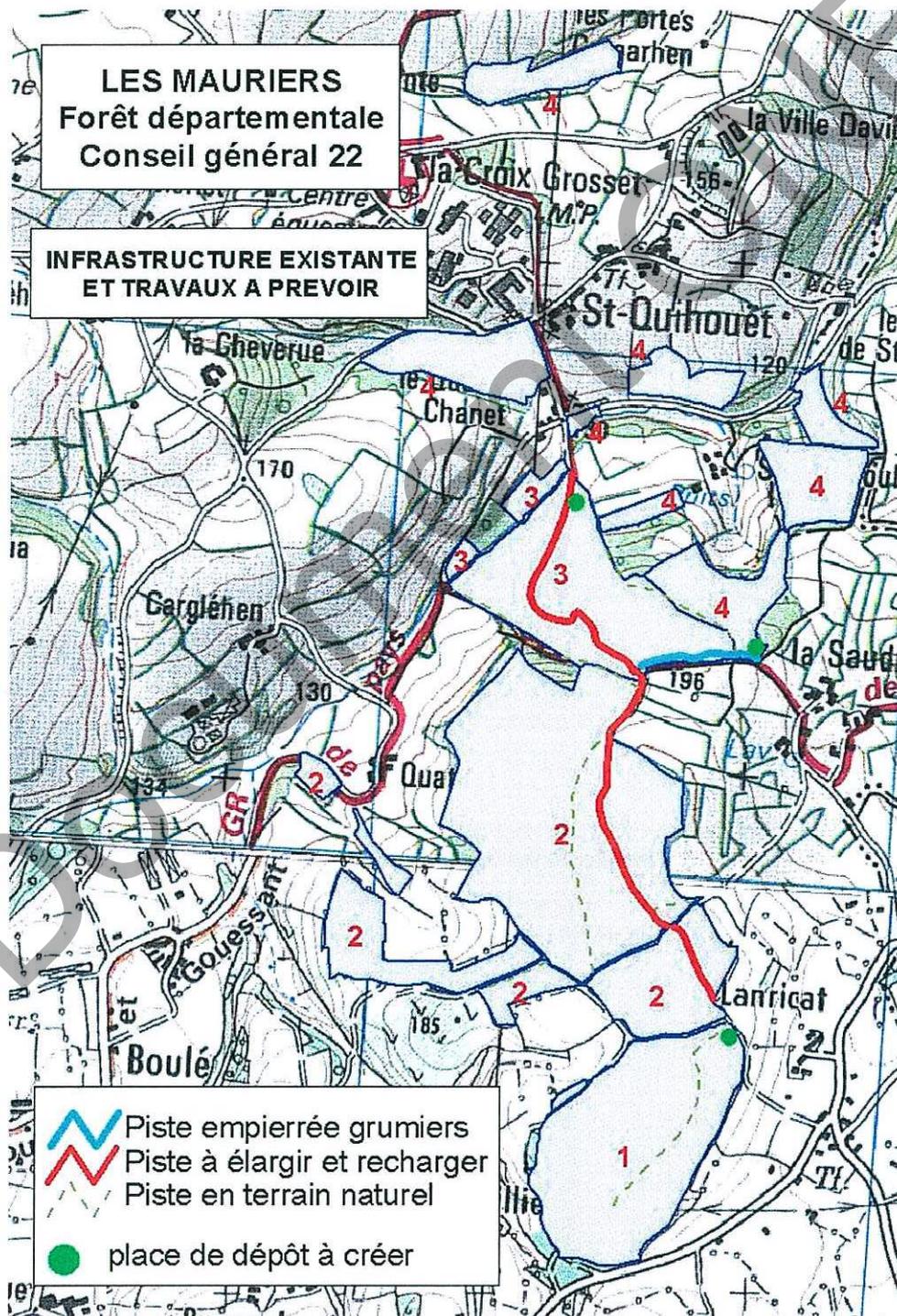
C - Desserte

La desserte grumier du bois est très incomplète, elle entraîne des distances de débardage qui portent préjudice à la commercialisation des bois.

Actuellement, le seul accès grumier se situe en bordure sud des parcelles 3 et 4. En parcelles 1, 2 et 3 existe un chemin empierré qui joint le Quartier Chanet à Lanricat. Il n'est pas au gabarit grumier. Son élargissement et empièrrement créerait une liaison nord sud avec jonction à des voies publiques.

Le plan ci-dessous indique donc la desserte à élargir et renforcer sur certains secteurs et les places de dépôt à créer.

Ils sont donnés à titre indicatif, une étude plus précise sera menée lors de la mise en œuvre du programme d'action. La parcelle isolée de Cargarhen (4C) prévue en régénération a une sortie nord mais pas encore de sortie au sud, la situation pouvant évoluer avec l'acquisition de terrains par le CG.



D – Travaux sylvicoles

Les principaux travaux envisagés concernent les plus jeunes plantations qui ne sont pas encore sorties de la végétation concurrente : des dégagements sont à prévoir ainsi que des défouichages et des tailles de formation.

Les protections individuelles contre les abrouissements seront progressivement enlevées et portées en déchetterie.

Des broyages d'interbandes seront régulièrement programmés dans les zones à ajonc d'Europe, fougère aigle et ronce tant que le couvert ne s'est pas refermé ainsi que sous la ligne ERDF.

Un fauchage raisonné des pistes, rond points sera fait annuellement.

La prairie de la parcelle 2 sera maintenue en milieu ouvert (bail de pâture ou fauchage).

Travaux sylvicoles prévisibles (<i>libellé</i>)	Unités de gestion	localisation	surface parcourue	coût total	coût annuel	Observations (guides de sylviculture, itinéraires)
dégagements de feuillus <3m, défouichage	4A		4 ha 08	7440	496	classe 2 et 3 ITT chêne
dégagements de pin maritime < 3m	1A, 2A, 4A		2 ha 16	750	50	classe 2 et 3 ITT pin maritime
plantations feuillues > 3m : broyage interbande tous les 30 m (3 fois)	2B		17 ha 12	702	41	1 broyage tous les 5 ans
enlèvement progressif protections individuelles gibier	1A, 2B, 4A		25 ha	1500	100	

Total 687

Travaux réseau de desserte (<i>libellé</i>)	Unités de gestion	localisation	surface ou longueur	coût total	coût annuel	Observations
empierrement	3U, 2A, 2B		1300 m	39000	2600	élargissement et réempierrement
place de dépôt	1A, 3U, 4A		3 unités	9000	600	
Total					3200	

Autre actions programmées (<i>libellé</i>) Foncier, limites et parcellaire, génie écologique, études ...	coût total	coût annuel	Observations
étude faune flore	1500	100	
repérage marquage d'arbres gites	1050	70	
entretien et renouvellement équipements accueil du public	7500	500	
maintenance (limites parcellaire, fauchages pistes et paririe)	13500	900	
Total		1570	

Total général

5457

2.4.2 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
Ilots de vieillissement (surface boisée)	Créé en parcelle 4B	2 ha 61
Maintien de milieux ouverts	Prairie fauchée en parcelle 2C	0 ha 55
Maintien de zones humides et de leur fonctionnalité	Elles sont répertoriées au Scot " Pays de St Briec " et au Plu de Plaintel.	5 ha
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif	Présentes dans les plantations et à conserver dans les mélanges	
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités...)	Oui sur l'ensemble du massif	
Conservation de bois mort au sol	Oui sur l'ensemble du massif	
Maintien de quelques souches hautes (arbres tarés au pied)	Oui sur l'ensemble du massif	
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés	Oui sur l'ensemble du massif	
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées	Oui sur l'ensemble du massif	
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées	Oui sur l'ensemble du massif	
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis)	Oui sur l'ensemble du massif	
Maintien de lisières externes et internes diversifiées	Oui sur l'ensemble du massif	

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

En l'absence de données sur le bois (com. personnelle Daniel Philippon et Thomas Dubos GMB), le Conseil général souhaiterait initier un état des lieux faune (notamment pour les chiroptères) et flore.

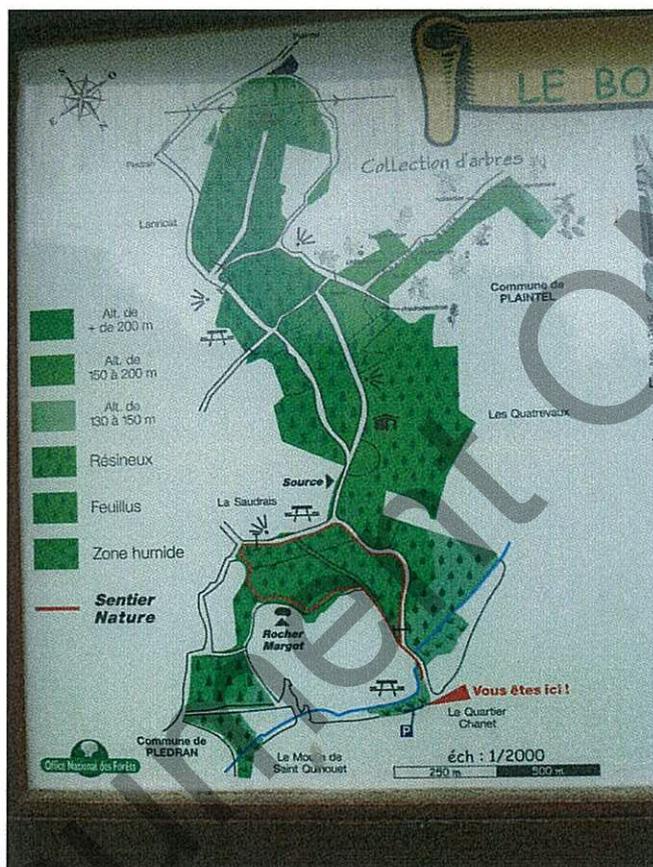


Un champignon, le cyathe strié, parcelle 2B

2.4.3 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

Le mobilier existant (4 table bancs, 1 panneau d'information, 1 panneau Rocher Margot) sera remplacé en cas de vétusté. La signalétique des différents sentiers sera entretenue. Le sentier nature « découverte des essences » sera à revoir. La barrière de la petite carrière de la parcelle 2 sera renouvelée. Les murets de pierre sèche devront être préservés lors des exploitations. On veillera à ménager des ouvertures sur le paysage environnant comme le point de vue depuis le chemin de Boulé (inscrit au PLU de Plaintel)



Panneau d'information à Saint Quihouët

B - Ressource en eau potable

Le massif n'est pas classé en périmètre de captage, néanmoins il joue un rôle important dans la qualité hydrologique puisque situé en tête du Bassin de l'Urne qui alimente un captage d'eau potable (usine Magenta). D'autre part la forêt recèle des sources en parcelle 2 et 4 qui devront être entretenues et préservées. L'ancienne décharge du Quartier Chanet (parcelle 4) sera l'objet d'un suivi de qualité des eaux.